

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 24 janvier 2012 à 18 h 40 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc les membres suivants :

Monsieur Luc Gaudreault
Monsieur Yvon Geoffroy

Monsieur Martin Lafrenière

Ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Luc Gaudreault participe par vidéoconférence de l'école secondaire Champagnat.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Serge Carpentier Directeur général adjoint et secrétaire général
Monsieur Richard Boyer Directeur des Services des ressources humaines

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 31 0112 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0112-01 soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 32 0112 : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 20 décembre 2011 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0112-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

Considération est après faite d'une recommandation des Services des ressources humaines concernant l'engagement de personnel. Au terme des échanges sur ce dossier, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Engagement –
Personnel
enseignant

RÉSOLUTION CE 33 0112 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit combler un poste en enseignement;

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit l'embauche par la liste de priorité pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accepter l'engagement de madame Lise Lambert, enseignante au champ 1 (volet déficience intellectuelle), primaire, à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, et ce, à compter du 16 janvier 2012.

Adopté unanimement

À 19 h 05, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 34 0112 : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE


